

PUBLICITÉ PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DE TITRES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – DÉROGATION AU PRINCIPE DE SÉLECTION PRÉALABLE

AVIS N°2024/02 PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 29/01/2024

TYPE DE TITRES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNÉS

Objet des titres	des	Autorisations d'occupations temporaires et annuelles du domaine public pour des terrasses couvertes et découvertes ou des étalages au droit de commerces
Durée des titres	des	1 an, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024

PROCÉDURE

Fondement juridique	Article L2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)	
Procédure	Délivrance de titres à l'amiable par dérogation à la procédure de sélection préalable	
Considérations de droit	Art. L2122-1-3 4 ^o du CG3P	Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée
Considérations de fait	Compte-tenu de la spécificité de ces occupations (localisation des terrasses ou étalages au droit de l'établissement concerné), la Commune a décidé de réaliser une information à l'ensemble des professionnels du secteur sans mise en concurrence	

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

Conditions d'occupation	Les conditions d'occupation et d'utilisation du domaine public sont fixées par le règlement d'occupation du domaine public approuvé par arrêté n°ARR_2024_025_DGS du 9 janvier 2024 et par le titre d'occupation particulier (convention ou arrêté).
Identification du service compétent	Police Municipale, EAC La Capelle, 142-188 chemin du Partégal, 83210 LA FARLEDE. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 14h à 17h. Contact : 04 94 27 85 90 – pm@lafarlede.fr
Formalisation de la demande d'occupation	Toute demande d'occupation du domaine public concernée par la présente publicité, ou de renouvellement, est à effectuer au moins un mois avant la date souhaitée. La demande est à renseigner de préférence via le formulaire de contact sur le site internet de la Commune (https://www.lafarlede.fr/contact) ou à défaut par courrier électronique ou courrier aux adresses renseignées ci-dessus. Les pièces nécessaires à joindre à la demande sont détaillées à l'article 2 du règlement d'occupation du domaine public communal. La Commune s'efforce de répondre à chacune des demandes. Toutefois, pour information, conformément au 4 ^o de l'article L.231-4 du Code des relations entre le public et l'administration et au décret n°2015-1459 du 10 novembre 2015, le silence gardé par la Commune pendant 2 mois sur une demande d'occupation du domaine public vaut décision de rejet.

Place de la Liberté
 BP 25
 83210 LA FARLÈDE
 Tél. : 04 94 27 85 85
 Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarlede.fr
 www.lafarlede.fr

Yves Palmieri
 MAIRE DE LA FARLÈDE

Ville de



LA FARLÈDE



Place de la Liberté
BP 25
83210 LA FARLÈDE
Tél. : 04 94 27 85 85
Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarledede.fr
www.lafarledede.fr

Yves Palmieri
MAIRE DE LA FARLÈDE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES SELON LES TITRES D'OCCUPATION

Occupant	Etablissement	Localisation	Objet	Superficie	Redevances*
SAS ERRERO CARBONNEL (Café de la Place)	Restaurant, bar	place de la Liberté	Terrasse couverte côté rue de la République	12 m ²	30 €/m ² /an soit 360 €
			Terrasse couverte place de la Liberté	60 m ²	30 €/m ² /an soit 1 800 €
SARL CHEZ NOUS (Bar central)	Restaurant, bar	97 avenue de la République	Terrasse couverte	19,5 m ²	30 €/m ² /an soit 585 €
LES FLEURS DE MELODIE	Commerce	84 avenue de la République	Etalage	4 m ²	9 €/m ² /an soit 36 €
SARL TI-CHIA (La Régalade)	Restaurant, bar	2 rue du 4 septembre	Terrasse découverte	0,82 m ²	9 €/m ² /an soit 7,38 € arrondis à 7 €**
SASYOP (Pizz'Atomic)	Restaurant, bar	35 avenue de la République	Terrasse découverte	1,6 m ²	9 €/m ² /an soit 14,40 € arrondis à 14 €**
SAS MYSTIC LUNA	Commerce	3 rue du 4 septembre	Chevalet	0,50 m ²	9 €/m ² /an soit 4,50 € arrondis à 5 €**
SAS PLEIN SUD AUDITION	Commerce	99 avenue de la République	Chevalet	0,52 m ²	9 €/m ² /an soit 4,68 € arrondis à 5 €**

*fixées par délibération n°2023/219 du 16 novembre 2023.

** conformément à l'article L.2322-4 du CG3P.



VILLES & VILLAGES
où il fait bon vivre



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



TERRE
2024
DE JEUH